CONCOURS DU CARNET DE VOYAGE
PRIX VULCANIA 2027

La sélection pour le Prix Vulcania se fait en trois temps :

➔ **temps 1 / inscription à la présélection :** envoi du présent formulaire d'inscription dûment rempli accompagné d'un dossier de présentation du carnet choisi pour concourir (reproduction de tout ou partie du carnet de voyage : si possible numérique, sinon papier, photos...). **Date limite de candidature : 9 avril 2027**.

➔ **temps 2 / exposition des présélectionnés :** s'ils sont sélectionnés, les carnettistes s'engagent à fournir avant le **7 mai 2027** le même carnet de voyage en original et autorisent sa libre exposition au sein de Vulcania **de juillet à novembre 2027** et le cas échéant au **Rendez-vous du carnet de voyage** de Clermont-Fd de nov. 2027.

➔ **temps 3 / choix du carnet lauréat :** au terme de cette exposition, le carnet lauréat sera celui qui aura remporté le plus de voix totalisant le vote des visiteurs de Vulcania (comptant pour 50%) et celui du jury (comptant pour 50%).

Règlement de participation

ARTICLE 1 - Organisateurs
En partenariat avec l'association "Il Faut Aller Voir", organisatrice du **Rendez-vous du carnet de voyage** de Clermont-Ferrand, Vulcania, (SEM au capital de 7 567 311 Euros ; siège social : 2, Route de Mazayes – 63230 Saint-Ours les Roches) organise l'édition 2027 du concours du carnet de voyage sur le thème ***L'aventure de la Terre*** (nature, histoire, société, mythes, légendes ou tout autre sujet directement ou indirectement lié à la région concernée par le carnet proposé).

ARTICLE 2 - Participants
1. Le concours est gratuit et ouvert à toute personne carnettiste, amateur ou professionnel, à l'exception du personnel de Vulcania ainsi que les membres de leur famille et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou à la gestion du concours.
2. Le prix Vulcania est attribué nominativement à une seule personne. En cas d'auteurs multiples, les carnettistes désigneront un candidat officiel mandataire commun.

ARTICLE 3 - Modalités du concours
1. Pour participer, les candidats doivent dans un premier temps retourner le présent règlement intégrant le **formulaire d'inscription** dûment complété et signé, accompagné de la reproduction de tout ou partie de leur carnet de voyage. La **date limite d'envoi** (cachet de la poste ou date d'email faisant foi) ou de dépôt sur place étant fixée au **9 avril 2027**.
Adresse d'expédition : **Vulcania - Concours carnet de voyage, Prix Vulcania Édition 2027**
2, route de Mazayes - 63230 SAINT-OURS LES ROCHES - France
2. Chaque carnet inscrit au concours doit comporter une histoire associée à une iconographie, toute technique acceptée (dessin, collage, photographie,...), être original et répondre au thème cité dans l'article 1. L'original doit être disponible sur demande dès les présélections.

ARTICLE 4 - Détermination du lauréat
1. Toutes les inscriptions seront jugées par un jury composé notamment de membres de Vulcania et de l'association "Il Faut Aller Voir". La sélection des finalistes sera annoncée **fin avril-début mai 2027**. Leurs noms ainsi qu'un extrait de leur carnet seront publiés sur le site Internet de Vulcania.
2. Dans un deuxième temps, les candidats sélectionnés par le jury s'engagent à fournir avant le **7 mai 2027**, le carnet de voyage original par envoi postal ou dépôt sur place, afin de l'exposer à Vulcania. Tous les frais d'envoi à Vulcania sont à la charge de l'expéditeur. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les éventuels dommages ou perte lors de l'envoi postal du carnet.
3. Pendant la durée de l'exposition des finalistes, les visiteurs pourront voter pour un carnet au moyen de bulletins de participation déposés dans une urne à Vulcania. Un seul bulletin de participation est attribué à chaque visiteur.
4. À la clôture de la saison 2027 de Vulcania (**courant novembre 2027**), il sera procédé au dépouillement des bulletins des visiteurs du parc. Le lauréat sera celui qui aura remporté le plus de voix totalisant le vote des visiteurs de Vulcania (comptant pour 50%) et celui du jury (comptant pour 50%). La décision du jury sera finale et sans appel. Le lauréat sera annoncé lors du Rendez-vous international du carnet de voyage de Clermont-Ferrand de novembre 2027.

ARTICLE 5 - Détermination du prix
1. Le prix Vulcania 2027 récompensant le lauréat du concours consiste en une **bourse de voyage** d'une valeur commerciale totale de **mille cinq cents Euros net** (1 500 € net) à destination d'une **région volcanique**, laissée au libre choix du/de la lauréat(e). Le voyage devra avoir lieu dans la période **de fin novembre 2027 à fin avril 2028**.
Suite à ce voyage, le/la lauréat(e) s'engage à réaliser et à fournir à Vulcania un carnet original avant **mi mai 2028**, afin de réaliser, à compter de l'été 2028, une exposition temporaire entièrement dédiée à son carnet au sein du parc Vulcania.
2. Les modalités d'affectation pratique de la bourse de voyage seront définies avec le/la lauréat(e) (chèque ou virement). La bourse de voyage ne pourra être affectée qu'au financement d'un voyage dans une région volcanique. Plus largement, le prix ne pourra être remplacé, modifié ou avoir lieu à d'autres dates que celles prévues.

ARTICLE 6 - Utilisation
1. Les carnettistes autorisent Vulcania à reproduire et utiliser le contenu des œuvres inscrites au concours pour promouvoir et communiquer sur l'évènement au moyen de différents supports et médias (presse, magazine, sites Internet, expositions au sein du parc Vulcania, cette liste n'étant pas exhaustive). Cette autorisation s'entend sans aucune contre-partie.
2. Le/la carnettiste lauréat(e) aura obligation morale de citer le prix Vulcania s'il est amené à évoquer ou présenter ultérieurement et publiquement (y compris sur le web) son carnet réalisé grâce au prix Vulcania 2027. De plus, il aura obligation de faciliter toute présentation ultérieure éventuelle de ce même carnet, même si celui-ci reste son entière propriété en tant qu'auteur.

ARTICLE 7 - Responsabilités des organisateurs
1. Lors de l'exposition des finalistes en 2027, Vulcania apportera le plus grand soin à la présentation des carnets de voyage des finalistes. L'exposition sera maintenue et surveillée au même titre que les autres espaces d'exposition du parc. En aucun cas, Vulcania ne sera tenu responsable de quelques dommages causés sur les objets exposés.
2. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, pour une raison indépendante de leur volonté, ce concours devait être modifié, reporté ou annulé. En cas de force majeure et si les circonstances l'exigent, les organisateurs se réservent le droit de remplacer le prix gagné par un prix de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 8 - Implication/Litiges
Le fait de participer au présent concours implique l'acceptation pleine et entière de son règlement. Le non-respect de celui-ci entraînera la disqualification du candidat, dont la participation est subordonnée à la signature du présent règlement. Seuls les organisateurs seront juges en cas de litiges.

Calendrier du concours

➔ **Novembre 2026** : ouverture du concours
➔ **9 avril 2027** : date limite du dépôt des candidatures
➔ **Fin avril-début mai 2027** : sélection et annonce des finalistes
➔ **7 mai 2027** : date limite de remise des carnets originaux des finalistes
➔ **De juillet à novembre 2027** : exposition des finalistes à Vulcania
➔ **Novembre 2027** : exposition et annonce du/de la lauréat(e) au 27ème Rendez-vous du carnet de voyage de Clermont-Fd
➔ **À partir de juillet 2028** : exposition temporaire exclusive du nouveau carnet du/de la lauréat(e) à Vulcania
➔ **Novembre 2028** : exposition exclusive du nouveau carnet au 28ème Rendez-vous du carnet de voyage de Clermont-Fd

Formulaire d'inscription

Coordonnées du/de la carnettiste

Nom :
Adresse :
.....
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Mail :
Site Internet :

Le carnet de voyage proposé au concours

Titre :
.....
Brève présentation du carnet :
.....
.....
.....
Dimension du carnet ouvert : (longueur x largeur x épaisseur)
..... x x cm

Je joins à ce formulaire un dossier de présentation de mon carnet de voyage composé de :
.....

Je soussigné(e),, certifie être l'auteur(e) (ou le mandataire commun) du carnet, avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter entièrement les termes et conditions.

Fait à, le /..... /202...

Signature (*) :

Retourner le formulaire d'inscription dûment rempli par courrier ou courriel avant le 9 avril 2027 à :
Vulcania - Concours carnets de voyage, prix Vulcania Édition 2027
2, Route de Mazayes - 63230 SAINT-OURS-LES-ROCHES
Contact, renseignements et envoi numérique : Audrey MARTIN – Vulcania (www.vulcania.com)
Tél : +33 (0) 4 73 19 70 34 - audrey.martin@vulcania.com

(*) pour les carnettistes mineurs, le présent formulaire doit être dûment complété et signé par leur représentant légal.